

Comité national de suivi de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 dans le domaine de l'assistance médicale à la procréation

Séance du 12 juin 2023

ORDRE DU JOUR

Introduction : **Marine JEANTET, directrice générale de l'Agence de la biomédecine**

1. Baromètre d'opinion « les Français et le don de gamètes » (**F Tong / D Heard**)
2. Présentation des travaux du groupe de travail « Gestion des stocks de paillettes de spermatozoïdes » (**DGPEh**)
3. Conditions de prise en charge des remboursements de soins d'AMP faits à l'étranger (**CNAM-CNSE**)
4. MIG 2023 : nouveautés liées à la LBE (**OFAS**)
5. Temps d'échanges avec les associations et les professionnels de santé
 - Modification du formulaire de consentement du tiers donneur (Caroline Seyfried) **DGS**
 - Fragilité de l'accès aux données identifiantes par la seule possession du document d'identité de l'enfant majeur (Hélène Letur) **DGS**
 - Création d'une journée nationale du don de gamètes (Caroline Seyfried) **DGS**
 - Articulation avec le plan interministériel égalité femmes- hommes (renforcer les autorisations d'autoconservation non médicale sur le territoire) (Virginie Rio) **DGS**
 - Référentiel à destination des professionnels et des patients pour l'accompagnement des femmes non mariées dans le cadre de l'AMP (Pietro Santulli-Rachel Levy)
 - Fluidification du parcours de soins, en lien avec les centres privés, dans le cadre de l'autoconservation non médicale de gamètes (Rachel Levy)
 - Hétérogénéité des pratiques sur la qualité des paillettes utilisées (M Gaudelon).

Conclusion : **M. le Professeur Michel Tsimaratos, directeur général adjoint chargé de la politique médicale et scientifique**